

crains, savoir que nous serons peut-être continuellement en session jusqu'à ce que nous ayons épuisé les motions inscrites au *Feuilleton*. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), pour qui j'ai la plus grande admiration et qui passe chez nous pour une grande autorité en matière de procédure parlementaire, m'a déçu cette fois-ci. Je dois l'avouer parce que j'ai toujours vu en lui un ardent champion des droits des groupes minoritaires et de l'opposition. J'avais espéré qu'à l'égard d'une autre question qui se posera à nous bientôt, j'allais bénéficier de son robuste appui, puisque la question me tient très à cœur. Ce n'est peut-être là qu'un geste solitaire d'apostasie et je ne vais pas le condamner sans rémission cette fois-ci, sa réputation de défenseur des droits des minorités étant bien établie. Je suis sûr qu'une fois la saison des fêtes passée, il reviendra du côté du droit.

Vous voyez ce qui va arriver. Advenant l'adoption de la motion de mon honorable ami et la défaite de notre contre-proposition, nous allons siéger continuellement jusqu'à ce que, je suppose, nous ayons terminé tous les travaux inscrits au *Feuilleton*. Ce sera une belle épreuve d'endurance. Je veux bien d'une épreuve d'endurance. A mon avis, d'autres députés sont parfaitement capables de la soutenir. Mais est-il vraiment nécessaire que nous siégions jusqu'aux petites heures? L'incident dont nous sommes présentement témoins à la Chambre des communes met à jour avec grande clarté, me semble-t-il, la crise qui se dessine dans notre vie parlementaire. Nous avons à lutter contre la puissante majorité des partisans du ministère et un petit nombre de membres de l'opposition. Dans ces circonstances, il y a toujours danger que la majorité s'impatiente un peu à l'occasion, étant donné le petit nombre de ceux qui lui fait face, et qu'elle désire précipiter les choses. Mais, durant la longue histoire de nos parlements, il y eu des moments où ceux qui siégeaient d'un côté de l'Orateur se sont trouvés, avec le temps, de l'autre côté, et ils ont compté sur les règles, la procédure et les formalités établies à la Chambre des communes pour protéger leurs intérêts. Voilà pourquoi les règles parlementaires établies au cours des siècles, se sont conquis tant de respect et ont été tellement estimées par tous les partis. Chaque parti s'est rendu compte qu'à un moment donné, au cours de son existence, il lui faudrait envisager la perspective de se trouver sur les bancs de l'opposition. Les règles ont été élaborées, non seulement pour faciliter l'examen d'importantes questions à la Chambre et de faciliter la conduite des affaires publiques, mais afin de protéger les droits des minorités.

A moins que les minorités ne jouissent d'une complète liberté de discussion et d'une complète liberté de parole, sans être assujéties à une énorme contrainte, à l'épuisement physique résultant du manque de repos et le reste, comment peuvent-elles présenter, comme elles devraient l'être, les questions qui se posent à nous aujourd'hui?

Je me joins à l'honorable député d'Eglington (M. Fleming) pour demander qu'on examine sérieusement sa demande qu'on en vienne à un compromis.

L'opposition consent à prolonger les heures de séance, mais elle s'oppose naturellement à ce que la Chambre siège sans interruption. J'ai indiqué les dangers qui pourraient en résulter. Voilà la situation et j'espère que tous les députés appuieront le projet d'amendement. Son adoption permettra de prolonger les heures de séance, tout en maintenant la pratique régulière de la Chambre et en permettant aux députés de continuer le débat sans avoir à se hâter au point de ne pouvoir examiner avec assez de soin des questions aussi importantes pour le pays.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je désire commenter l'amendement dont la Chambre est saisie. Mais tout d'abord, et sans préjudice de mon droit à cet égard, je désire faire savoir que je suis disposé à reprendre mon siège sur-le-champ, si ceux qui jusqu'à présent ont soutenu le point de vue contraire indiquent qu'ils sont prêts à examiner la proposition de compromis qui a été faite ou à y donner suite. J'aimerais répéter cette proposition. C'est qu'au lieu que chacun des groupes opposés prenne au cours de ce débat une attitude irrévocable et irréconciliable qui prolongerait sans doute outre mesure ce débat sur la procédure, au détriment du débat sur le fond du bill, débat que nous désirons tous poursuivre, j'en suis sûr, on envisage la possibilité de se mettre d'accord sur une prolongation raisonnable de la séance d'aujourd'hui. Quelqu'un a proposé qu'on la prolonge d'une heure ou deux ce soir, ce qui nous mènerait à minuit. Je pense que si les deux groupes font preuve de bonne volonté et s'ils veulent sincèrement discuter le fond de ce bill au lieu de poursuivre le débat sur la procédure à suivre, le bill pourra être examiné et cela hâtera les affaires de la Chambre tandis que la prolongation du débat actuel entraînera l'exposé de points de vue irréconciliables. Si l'on m'indique d'une façon ou d'une autre qu'on est prêt à poursuivre l'étude du bill, je me ferai un plaisir de reprendre mon siège. Sinon, je continuerai à parler sur l'amendement dont la Chambre est saisie. Je vois que personne ne désire prendre la parole à ma place.